

D'Ebenezer Rand et autres, de *Canning*, dans la province de la *Nouvelle-Ecosse* ; demandant qu'il ne soit pas permis d'élever de digues ou *abboiteaux* sur la rivière *Canning* ou rivière des *Habitants* au-dessous du village de *Canning*.

De la compagnie du Grand Tronc de chemin de fer du *Canada* ; demandant qu'il soit passé un acte pour confirmer la nouvelle convention faite entre la dite compagnie et celle du chemin de fer de *Buffulo* et du lac *Huron*, et de plus pour amender sa charte à certains égards.

Des commissaires du havre de *Québec* (deux pétitions) ; demandant qu'il soit passé un acte pour lever les doutes quant au droit de certaines personnes, endettées envers les commissaires, d'offrir en paiement des coupons d'intérêts, quand ceux de même date ne sont point payables ;—et aussi qu'il soit pris des mesures pour empêcher les vaisseaux de décharger leur lest dans le fleuve *St. Laurent*.

De la Banque Canadienne de Commerce et de la Banque de *Gore* ; demandant chacune qu'il soit passé un acte pour ratifier certaines conventions à l'effet de fusionner les fonds, les franchises, et les propriétés des dites Banques.

L'honorable M. *Aikins* a présenté à la Chambre la réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, en date du 14 juin 1869, priant Son Excellence de vouloir bien faire déposer sur le bureau de cette Chambre un état détaillé de toutes les dépenses faites sur le canal *Rideau* depuis 1864 jusqu'à ce jour ; copie des rapports et pièces y relatifs ; un état des constructions nouvelles, telles que ponts et écluses, faites depuis 1864 ; les ordres en conseil y relatifs, le prix de chacun de ces ouvrages et le nom des personnes auxquelles il a été payé ; un état des sommes d'argent qui ont été affectées pour les réparations ou les additions pendant l'espace de temps ci-haut énoncé, avec mention de la manière dont ces sommes ont été dépensées ; un état des pouvoirs d'eau à vendre ou à louer, avec l'indication de leur situation ; enfin un état de la contenance des terrains ci-devant de l'ordonnance, (s'il y en a) qui peuvent n'être pas nécessaires à l'exploitation du dit canal.

Ordonné, qu'elle reste sur la table, et elle est comme suit :

(Voir Documents de la Session.)

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est mise de nouveau en comité général sur le bill intitulé " Acte concernant le cabotage canadien."

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. *Miller*, du dit comité, a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec divers amendements, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien les recevoir.

Ordonné, que le rapport soit maintenant reçu, et les dits amendements étant lus deux fois, et la question de concours étant mise sur chacun d'iceux, ils ont été séparément agréés.

Sur motion de l'honorable M. *Mitchell*, secondé par l'honorable M. *Campbell*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois jeudi prochain.

L'honorable M. *Mitchell* a présenté à la Chambre un bill intitulé : " Acte concernant les " certificats de capitaines et de seconds de navires."

Le bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois mardi prochain.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Hamilton*, (*Kingston*), secondé par l'honorable M. *Skead*,

La Chambre s'est ajournée à jeudi prochain, à trois heures de l'après-midi.